



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des ressources humaines
Division des personnels d'administration
et d'encadrement**

**Bureau des personnels d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation et de surveillance
DPAE 1**

Affaire suivie par :

Isabelle Schmitt

Tél. 03 88 23 35 11

Mél : isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
du Bas-Rhin et de Haut-Rhin

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public du second degré

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Strasbourg, le **22 AVR. 2022**

Objet : liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2022.

Références : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 22 octobre 2020, publiées au BO spécial n° 9 du 05 novembre 2020 ;

- note de service du 15 mars 2022 publiée au BO n° 14 du 07 avril 2022.

J'attire votre attention sur les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) au titre de l'année 2022.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir les conditions suivantes :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps d'enseignant ou d'éducation, à celui des psychologues de l'éducation nationale ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

et

- justifier de dix années de services en cette qualité.

Les conditions d'inscription sont appréciées au 1^{er} janvier 2022.

La capacité d'accueil des candidats de la liste d'aptitude des IEN s'élève à 31 au niveau national.

Il est rappelé que les candidats doivent faire état d'une réelle mobilité géographique car ils se verront proposer des postes en fonction des nécessités de service, à l'issue des opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats des concours – session 2022.

Pour faire acte de candidature, il convient de saisir sa candidature dans le Portail Agent disponible dans la rubrique "gestion du personnel" via ARENA du 8 avril au 2 mai 2022 inclus.

Le candidat veillera à compléter la spécialité et l'option, les données de carrière, le curriculum vitae et l'état des services. Il saisira des vœux géographiques qui sont indicatifs.

Les candidats seront reçus en entretien par les directeurs académiques ou le doyen du collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel et l'IEN de l'option demandée.

Les candidatures qui auront reçu un avis favorable seront classées par ordre préférentiel.

Je vous prie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier Faron